



Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

**Conférence de presse**  
**30 avril 2007**

## Plan de la présentation

1. Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois :
  - Son origine, son périmètre,
  - Son contenu,
  - Son cadre institutionnel
2. L'Avant-projet de février 2007
3. Programme de travail 2007 et suite
4. Une démarche participative



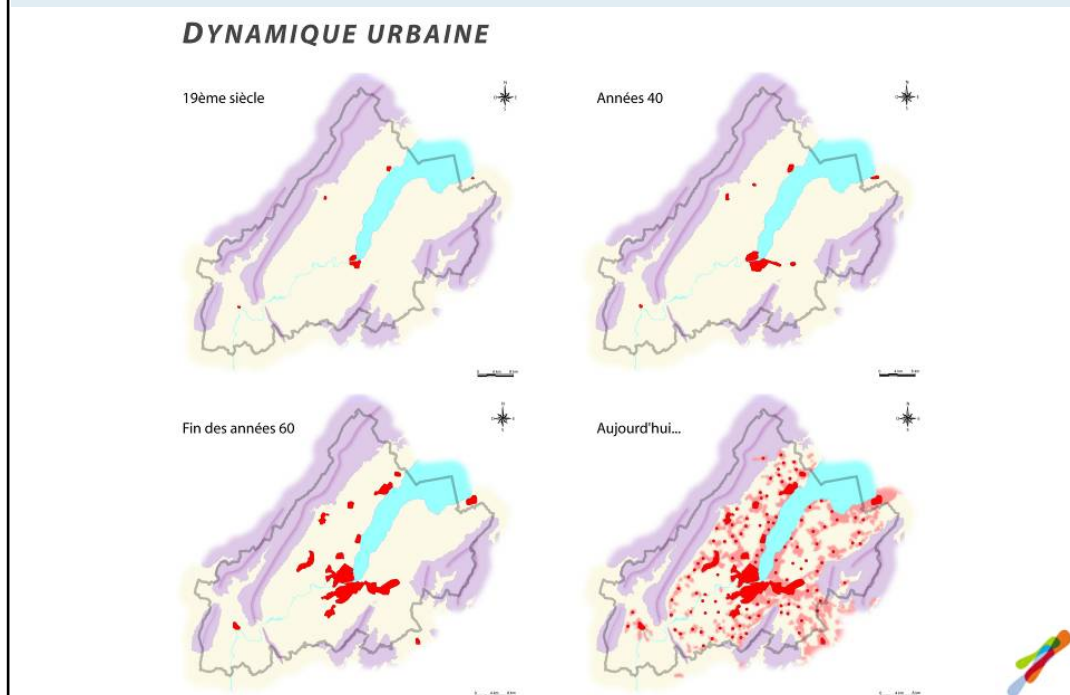


## 1. Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

- Son origine, son périmètre,
- Son contenu,
- Son cadre institutionnel

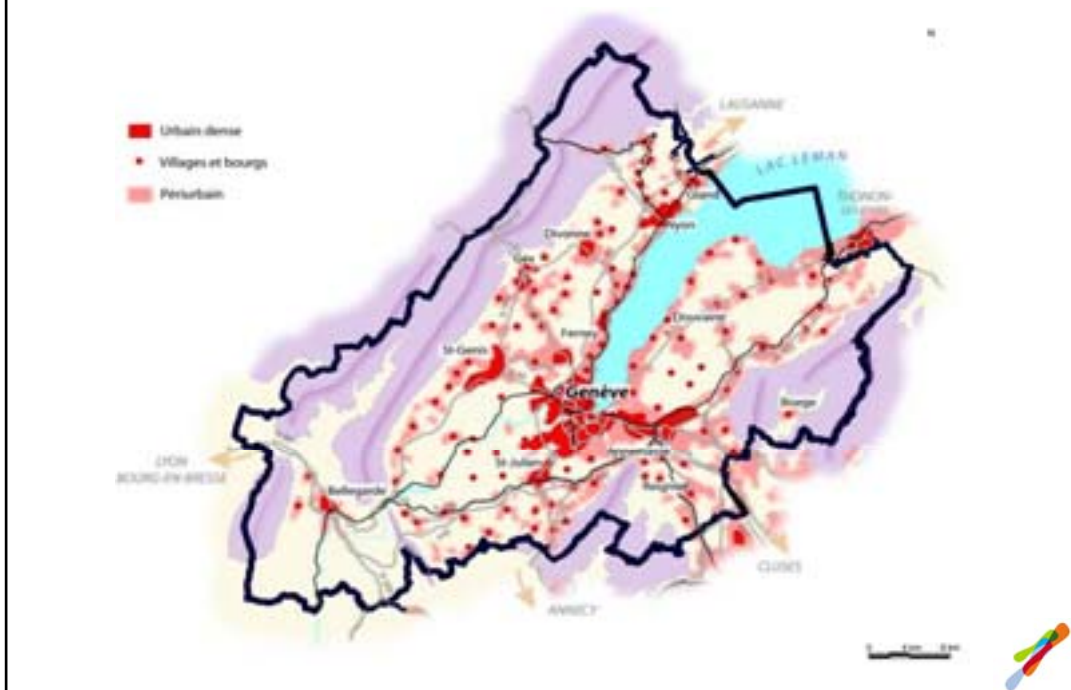


## L'agglomération : la dynamique de peuplement



Jusque vers le milieu du siècle dernier, l'habitat de la région était concentré autour de la Ville de Genève et de quelques agglomérations. Depuis quelques dizaines d'années, on assiste à une véritable explosion du peuplement et à sa dispersion sur l'ensemble du territoire.

## Le périmètre démographique



Voici la physionomie actuelle de l'habitat . On le voit, le périmètre du projet d'agglomération, en noir sur l'image, correspond bien au développement actuel. La région genevoise est la deuxième agglomération de Suisse après Zurich et la cinquième des agglomérations européennes les plus dynamiques en matière d'évolution de la population. En effet, Genève n'est pas seulement une ville de 170'000 habitants et un canton de 440'000 habitants, c'est aussi une agglomération qui s'étend sur une partie du canton de Vaud et sur deux départements français. Cette région franco-valdo-genevoise compte une population d'environ 777 000 habitants, qui devraient approcher du million d'ici 2030.

Si l'on en trace le contour, on obtient la forme de l'agglomération...

## Le périmètre politique

2 pays

2 cantons, 2 départements

1 région

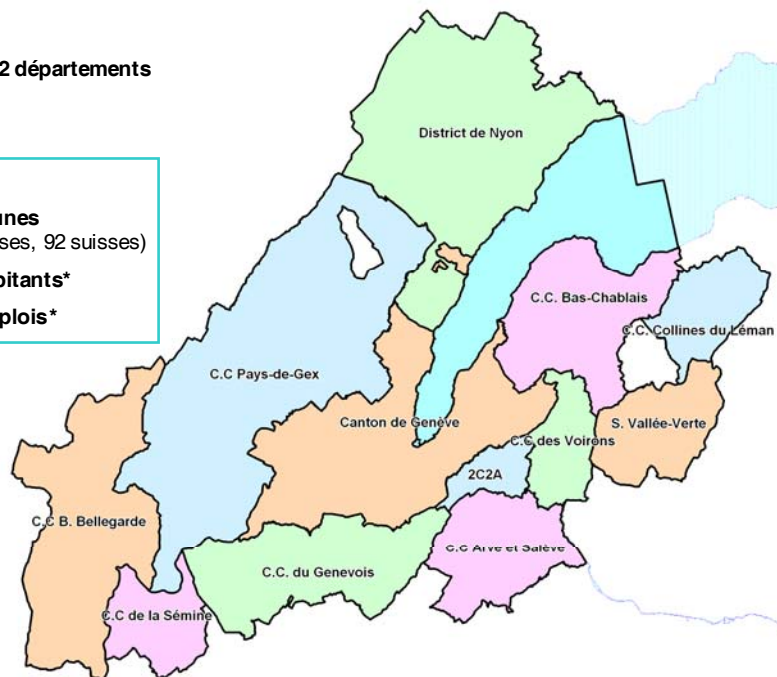
1900 Km<sup>2</sup>

204 communes  
(112 françaises, 92 suisses)

777'000 habitants\*

394'000 emplois\*

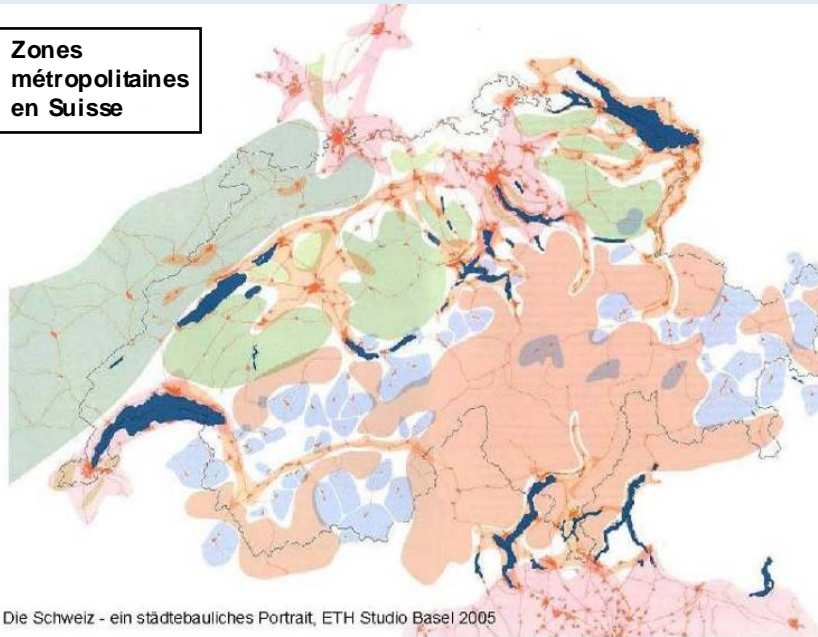
\* chiffres 2005



...c'est-à-dire le périmètre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

## Emergence des aires métropolitaines

 Zones  
métropolitaines  
en Suisse



On assiste, en Suisse, à l'émergence de trois ou quatre grandes zones urbaines, dont les agglomérations zurichoïse, bâloïse et lémaniques. L'agglomération genevoïse est à la fois la deuxième de Suisse, mais aussi la deuxième agglomération de Rhône-Alpes, après Lyon.

## Emergence des aires métropolitaines



Les mouvements pendulaires de la métropole lémanique – studio Basel 2006



On distingue très bien sur cette image les deux pôles urbains de la région lémanique: Genève et Lausanne, avec une chamière à Gland.

## La Région Rhône Alpes



La Région Rhône-Alpes est comparable à la Suisse en termes de surface et de population : Surface = 43 698 km<sup>2</sup>

Nombre d'habitants = 5 645 507 (recensement 1999). Cette carte illustre bien la double vocation de Genève: deuxième agglomération de Suisse, deuxième agglomération de Rhône-Alpes.

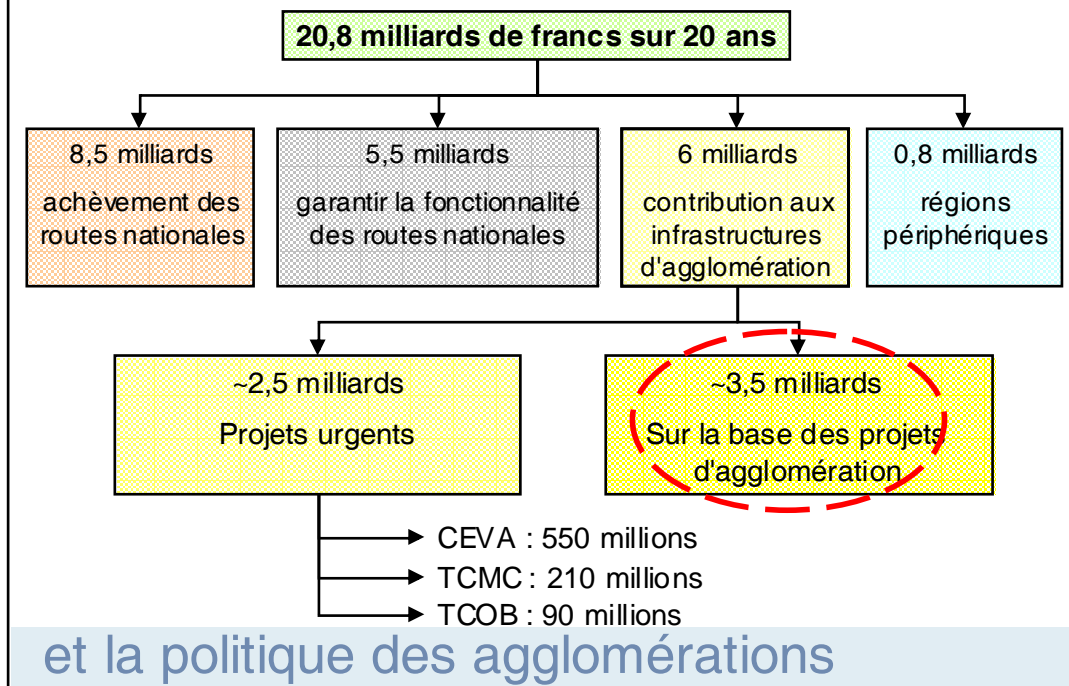
## 8 thèmes

1. Urbanisation
2. Mobilité
3. Logement
4. Economie
5. Environnement
6. Culture
7. Formation
8. Santé



Le Projet d'agglomération porte sur la mobilité, l'urbanisme et l'environnement, mais s'étendra aussi à presque tous les domaines qui touchent à la vie de ses habitants. Les partenaires français, vaudois et genevois de l'agglomération ont souhaité une démarche de projet globale, abordant huit thématiques : urbanisation, mobilité, environnement, logement, économie, formation, santé, culture. En effet, tout est lié, et il n'est pas possible d'agir de manière efficace sur l'une sans traiter des autres.

## Cadre fédéral : le fonds d'infrastructures



Le Projet d'agglomération est à considérer dans un cadre français et dans un cadre suisse. Le cadre suisse est celui du fonds d'infrastructures. Les sommes sont mises en jeu par la Confédération dans l'idée d'encourager les acteurs à collaborer pour travailler à des projets communs en matière d'urbanisme et de transports. Dans cette optique, les particularités du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois sont d'être un projet international et intercantonal.

## La Coopération métropolitaine



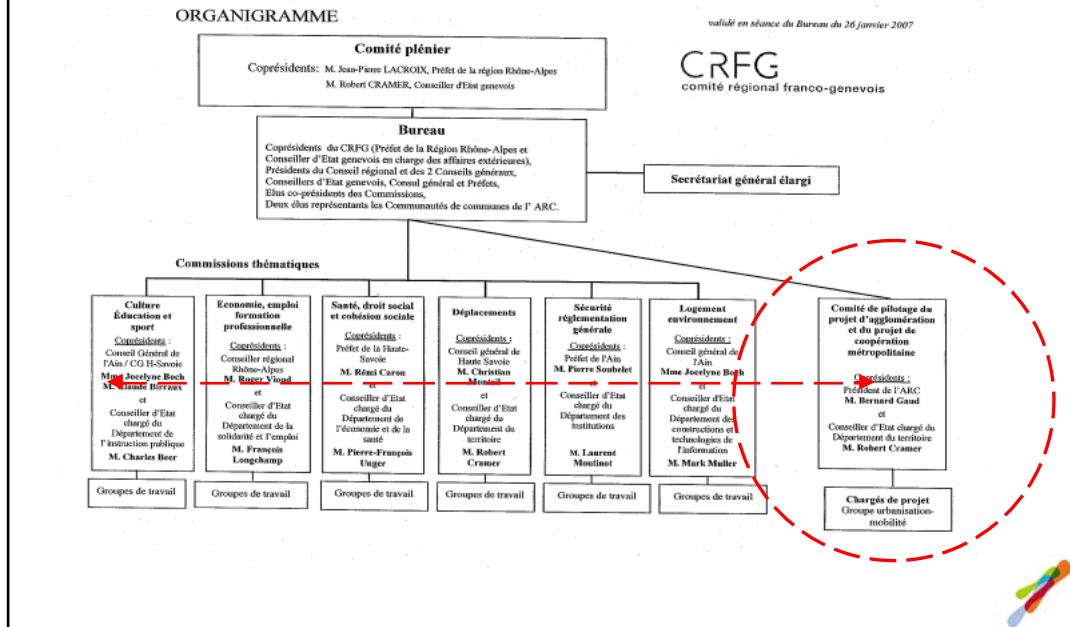
- Développer les fonctions métropolitaines supérieures
- Mise en place d'une coopération métropolitaine
- Mobiliser les politiques sectorielles



Le cadre français est donné par la Coopération métropolitaine. En effet, le Projet d'agglomération répond à l'initiative de l'Etat français concernant les appels à projet pour la "Coopération métropolitaine" : une initiative pour favoriser l'émergence des aires métropolitaines françaises, et favoriser l'élaboration de projets communs. Le projet Annemasse-Genève a été retenu en tant que projet à soutenir.

Il est très heureux que ces deux démarches, suisse et française, coïncident.

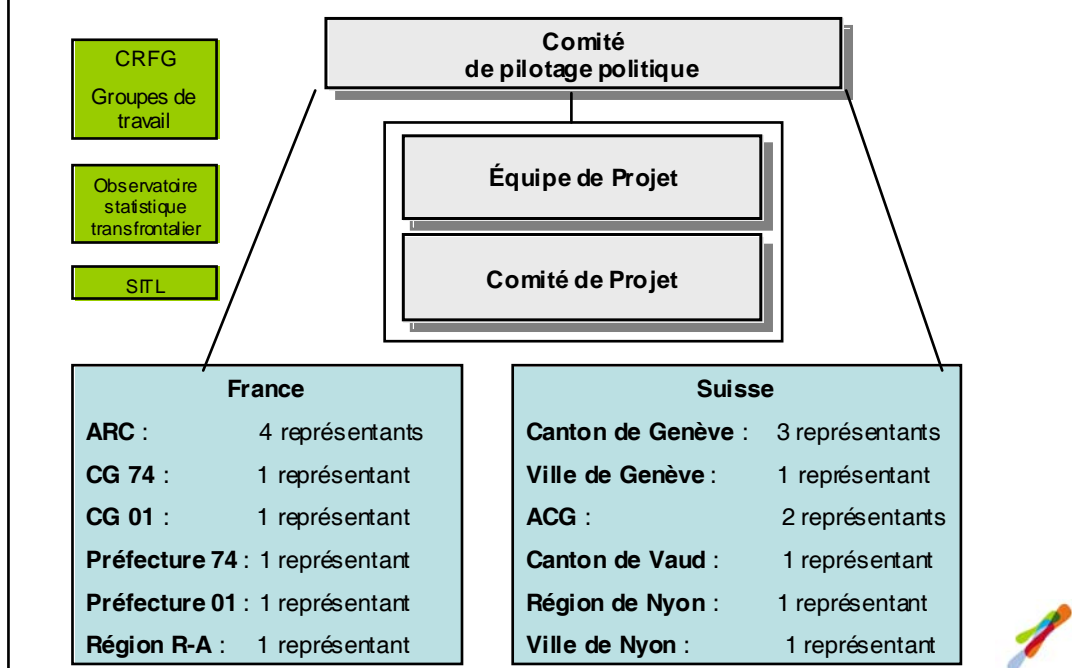
# Le Comité régional franco-genevois (CRFG)



Structurellement, le Projet dépend du Comité régional franco-genevois (CRFG). Le CRFG est une institution qui œuvre depuis 1973 en faveur de la coopération transfrontalière. Créée sous l'égide des Etats français et suisse, elle est co-présidée par le préfet de la région Rhône-Alpes d'une part, un Conseiller d'Etat genevois d'autre part, ce dernier étant désigné par le Conseil d'Etat sur mandat du Conseil fédéral.

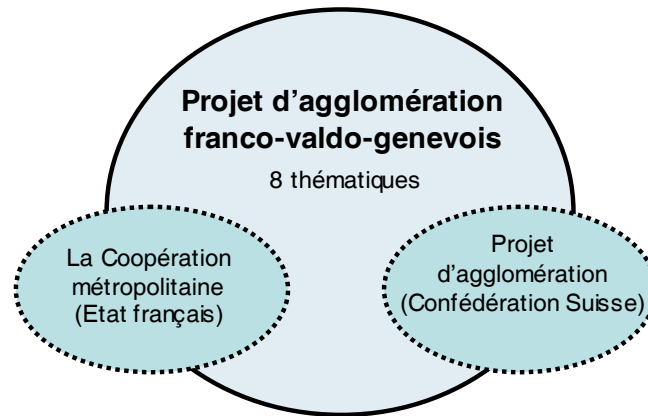
Diverses commissions thématiques œuvrent au sein du CRFG. Le Comité de pilotage du Projet d'agglomération est venu s'y ajouter.

## Les partenaires du Projet d'agglomération



Voici l'organisation structurelle du Projet d'agglomération.

## Organisation du Projet d'agglomération



En résumé, un projet régional ancré à deux projets nationaux.



## 2. L'Avant-projet de février 2007



En février, un Avant-projet a été présenté à la Confédération.

## Avant-projet 2007 : diagnostic et enjeux

### En matière

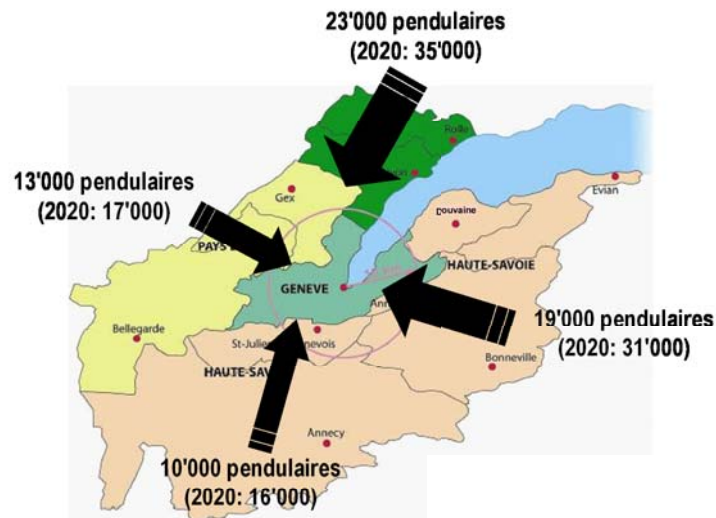
1. d'urbanisation
2. de mobilité
3. de logements
4. d'économie
5. d'environnement
6. de santé
7. de formation
8. de culture



Il englobait huit thématiques.

## Constat et enjeux

### 500'000 passages de frontière par jour



La mobilité est l'un des thèmes importants à traiter au niveau de l'agglomération. En effet, la mobilité transfrontalière s'est globalement fortement accrue. Près de 500 000 personnes entrent ou sortent chaque jour du canton de Genève, soit 32 000 de plus qu'en 2002. Plus du tiers de ces échanges se font avec le canton de Vaud, alors que 45 % des échanges concernent la Haute-Savoie et 20 % le Pays de Gex.

Deuxième constatation, tous ces voyageurs viennent de plus en plus loin. puisque les provenances s'éloignent de Genève : côté vaudois, on vient de Nyon bien sûr, mais aussi de Morges, Lausanne, ou même d'ailleurs en Suisse. Côté français, on vient non seulement d'Annemasse, St Julien ou Divonne, mais de plus en plus d'Annecy et du Chablais.

Par contre, les lieux de destination, quant à eux, ne changent pas beaucoup, puisque la tendance à se rendre au centre-ville de Genève ne fait que s'accroître (37 % des destinations). Le transit, quant à lui, ne représente que 6 % des flux.

## Constat et enjeux

### Résoudre les problèmes de trafic



Quant aux modes de transport, on constate que la part des transports collectifs a progressé de 10 à 12 % de l'ensemble des déplacements, ce qui est une bonne nouvelle. Compte tenu des augmentations générales du trafic, cette croissance des transports collectifs représente près de 5800 personnes de plus par jour. Cela traduit les efforts importants de développement de l'offre, en particulier sur l'axe Vaud - Genève.

Cependant, la part des déplacements individuels motorisés est encore trop importante, et il est urgent de réfléchir ensemble à des solutions.

## Constat et enjeux

### Construire des logements équitement répartis

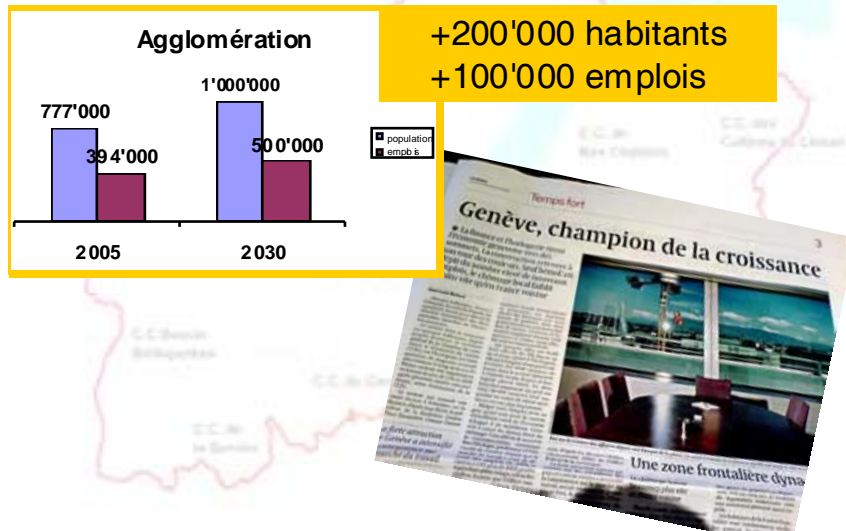


Une réflexion commune doit être menée en matière de construction de logements, sur deux axes :

- Où construire, c'est-à-dire tenter de rééquilibrer l'offre de logements de manière plus équilibrée de part et d'autre de la frontière
- Que construire, c'est-à-dire comment mettre à disposition davantage de logements sociaux.

## Constat et enjeux

### Promouvoir un développement économique et social durable



La région vit actuellement une période de fort dynamisme économique, qui se caractérise de la manière suivante:

- une forte concentration des emplois sur territoire genevois, ce phénomène s'accompagnant d'une croissance rapide du nombre de frontaliers.
- un développement commercial rapide et peu maîtrisé en périphérie
- une aspiration de la main d'œuvre en Suisse
- une méconnaissance réciproque des entreprises en France comme en Suisse.

Il n'est pas possible de décider à la place des entreprises du lieu de leur établissement. Toutefois, il est possible de les orienter: il n'existe plus beaucoup de zones industrielles à Genève, ce qui n'est pas le cas en France. Quant aux organisations internationales, si la Suisse est liée aux OI par les accords de siège, elle ne l'est pas en ce qui concerne les ONG (Organisations non gouvernementales).

Il est aussi important de fournir les cadres nécessaires à une meilleure distribution des activités économiques: depuis le mois de décembre dernier, le choix de la bilocalisation est donné aux entreprises: ces dernières peuvent s'installer sur deux sites, en Suisse et en France, sans être pénalisées fiscalement ou administrativement.

## Constat et enjeux

### Améliorer les conditions environnementales

- **Emissions de gaz à effet de serre:**
  - + 17% de CO<sub>2</sub> entre 1990 et 2010
  - Protocole de Kyoto : réduction 8%
  
- **Nouveau plan de mesures Air 2003 – 2010**
  - Réduire les émissions d'oxyde d'azote et de CO<sub>2</sub>
  - 26 mesures (13 concernent les transports)



La pollution, quant à elle, ne connaît pas de frontière... Pour agir efficacement, il est indispensable d'agir ensemble.

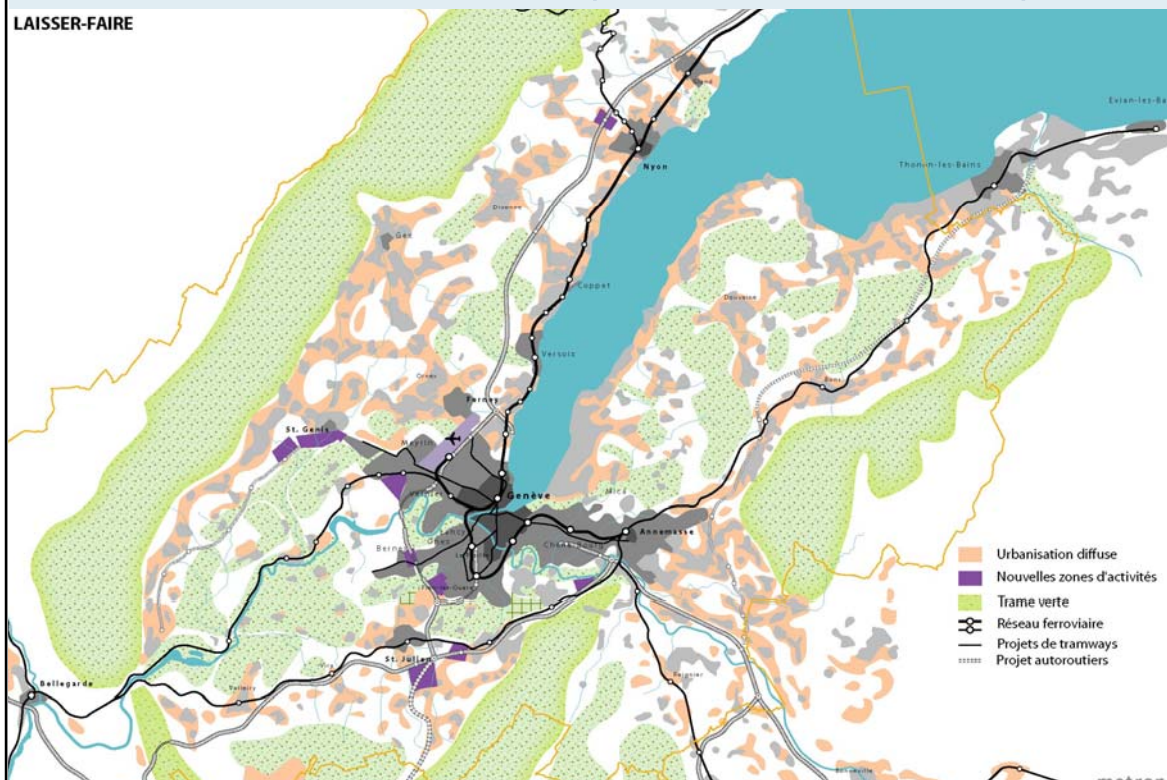
## Constat et enjeux

### Développer les services à la population : formation, santé, culture



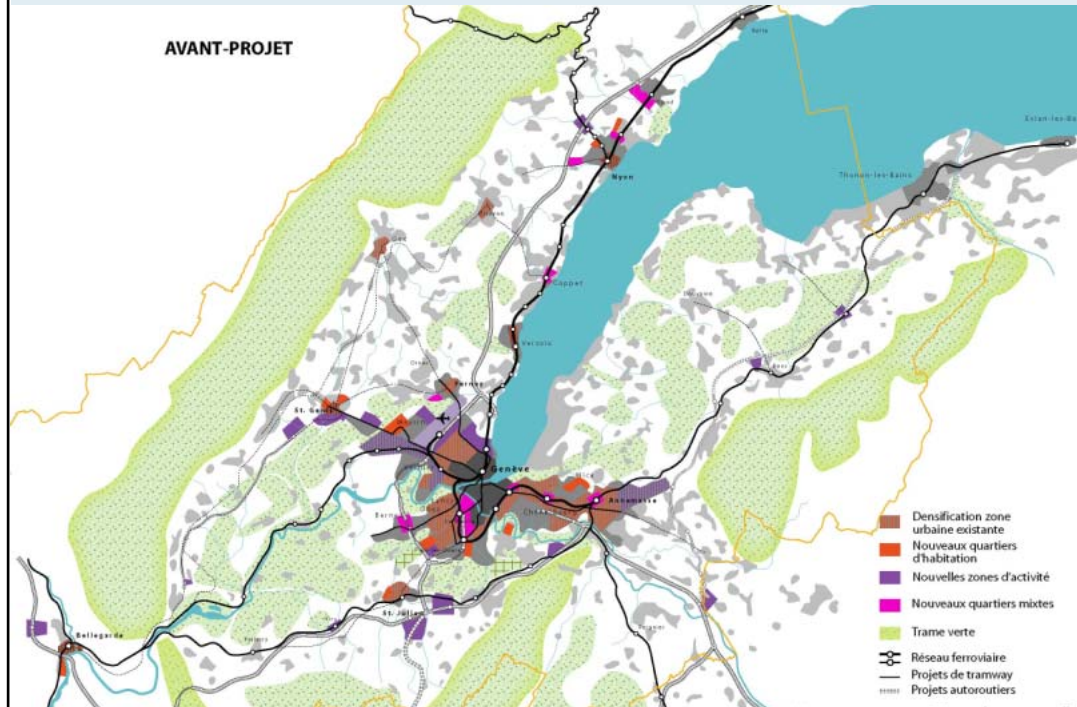
Beaucoup d'efforts doivent encore être faits, afin que chacun puisse être soigné près de chez soi, et bénéficier de tous les services de proximité.

## Scénario tendanciel (« Laisser-faire »)



En l'absence de politique active et claire en matière d'urbanisation, on assisterait à une accentuation de la dispersion de l'habitat et des activités, une dispersion source de nuisances et de mitage du territoire.

## Scénario « Avant-projet » selon planifications



Le but d'une politique concertée et réfléchiée en la matière est, notamment, d'obtenir une urbanisation beaucoup plus dense et compacte, plus facile à desservir par les transports publics.

## Avant-projet : propositions

### Des objectifs convergents

- Refus d'un développement tendanciel (« laisser-faire »)
- Lutte contre la dispersion des constructions et promotion d'urbanisations plus compactes
- Promotion d'un transfert modal en faveur des transports publics et des mobilités douces
- Préservation des paysages et des espaces ruraux et naturels
- Une valorisation de l'image « Genève internationale » et son positionnement économique



En résumé, les propositions de l'Avant-projet.

## Avant-projet février 2007

### **3 pré-rapports**

- Le Rapport d'étape
- L'Avant-projet d'agglomération à l'horizon 2015-2020
- Le programme de travail Coopération métropolitaine

**Disponibles sous : [www.projet-agglo.org](http://www.projet-agglo.org)**



## Avis et demandes de la Confédération

- Un projet correspondant à la politique fédérale des agglomérations
- Très bon diagnostic et identification des enjeux
- Une demande de spatialisation entre diagnostic et mesures proposées
- Une demande d'approfondissement de la coordination entre urbanisme, mobilité et environnement



La Confédération a donné son avis quant à l'avant-projet. Selon elle, l'avant-projet offre un aperçu de toutes les planifications des territoires inclus dans le périmètre; il n'examine cependant pas si elles sont à même de garantir un développement de l'urbanisation qui réponde aux objectifs énoncés...."

Autrement dit, la Confédération félicite les auteurs du Projet d'agglomération d'avoir élaboré un bon descriptif de la situation actuelle, et établi une liste très complète des objectifs à atteindre. Par contre, elle demande d'établir des priorités plus claires.

## Avis de la Région Rhône-Alpes

- Des projets et des mesures à prioriser
- La dimension agricole à intégrer
- Des possibilités de collaboration entre Région RA et l'agglomération au travers de la procédure Grand Projet sur :
  - la coordination des études
  - l'aspect du foncier
  - ....à définir dans le dossier de candidature



Quant à la Région Rhône-Alpes, elle demande de définir plus précisément ce que l'on souhaite élaborer en tant que "Grand-Projet".

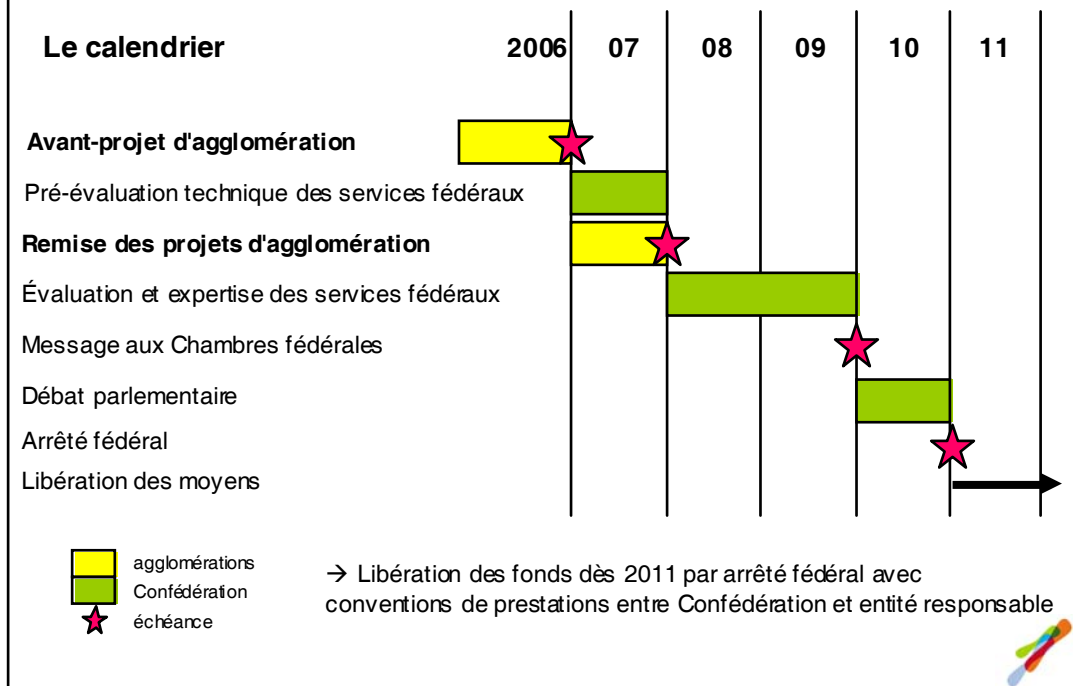


### 3. Programme de travail 2007 et suite



Il s'agit maintenant d'élaborer le Projet qui sera rendu en décembre.

## Cadre fédéral : planning



-L'avant-projet a été déposé à Berne au début de cette année.

-Il s'agit maintenant de préparer un projet qui doit être déposé le 19 décembre prochain. D'ici là, le programme de travail est serré !

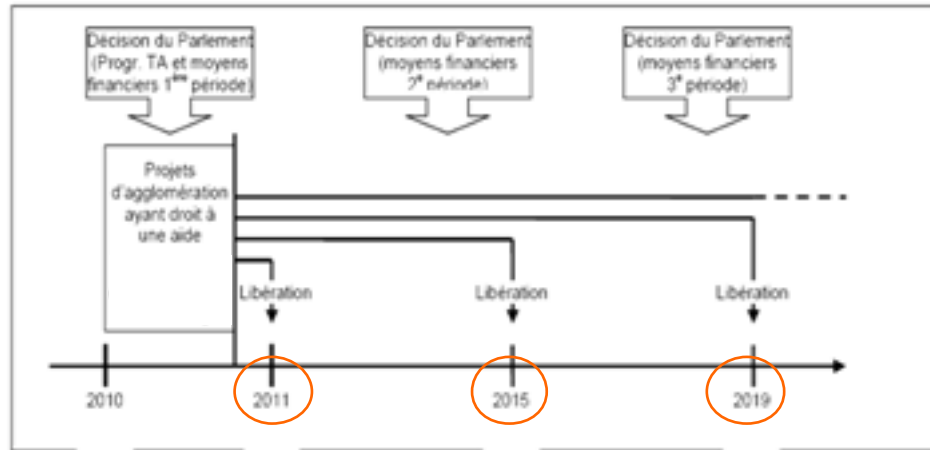
-Durant les années 2008 et 2009, les Offices fédéraux vont évaluer ( sur la base des critères stricts « coût/efficacité » définis par l'ARE) les différents projets d'agglomération déposés en vue de la préparation du message aux Chambres fédérales. Le travail de hiérarchisation des projets sera fondamental ! Il faudra veiller à ce que les projets les moins satisfaisants (sur le plan du rapport coût/efficacité) ne pénalisent pas l'ensemble.

-Pour l'agglomération FVG il s'agira, durant cette période, de finaliser les projets identifiés en réunissant les financements locaux et en terminant les phases d'enquête publique pour que les projets soient concrètement en mesure d'être réalisés entre 2011-2014.

-Le débat parlementaire aux Chambres fédérales se déroulera en 2010. Les lobbys concernés par l'agglomération FVG devront être actifs.

-Les fonds de la première tranche quadriennale (2011-2014) seront libérés lorsque l'arrêté fédéral sera adopté.

## Planning: 3 tranches quadriennales



Le dépôt du projet pour libérer les fonds de la première phase quadriennale n'est pas une fin en soi. Le Projet d'agglomération est une démarche évolutive; c'est un processus qui va, d'une part, concrétiser les premiers projets (qui auront un effet bras de levier, comme le CEVA) et d'autre part, identifier les projets qu'il s'agira de présenter pour les prochaines phases quadriennales.

## 8 thèmes, 1 commande

### **La commande politique du Comité de pilotage du 1<sup>er</sup> mars pour décembre 2007 :**

- 1 schéma d'agglomération
- Des pistes d'actions pour les politiques de services et la Coopération métropolitaine
- 1 charte d'engagement entre les partenaires

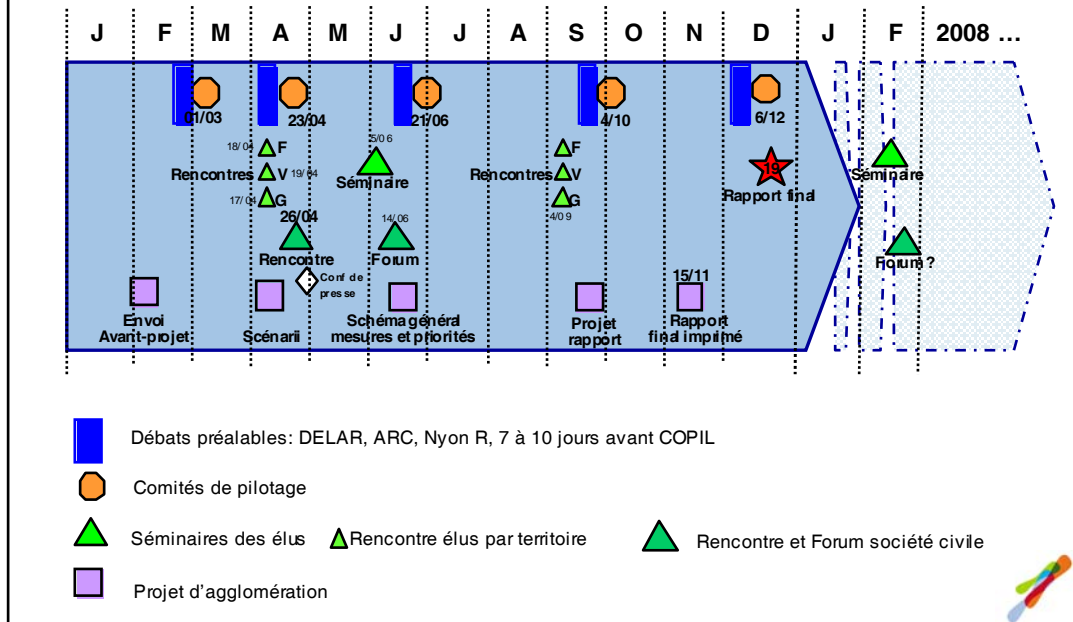


Le Comité de pilotage politique, lors de sa réunion le 1<sup>er</sup> mars à Gland, a défini la commande politique pour 2007.

Il s'agit

- d'établir un schéma d'agglomération liant les acteurs du territoire
- d'identifier les pistes d'action pour la Coopération métropolitaine
- de signer une charte d'engagement contractuel entre les partenaires

## Calendrier 2007



Le calendrier 2007 est très serré.

**Ont déjà été réalisées:** les rencontres avec les élus en France voisine, à Genève et dans le canton de Vaud. Le 26 avril dernier, le projet a été présenté à la société civile.

### **Ce qui reste à faire:**

Le 5 juin prochain aura lieu un séminaire des élus des trois territoires (F, GE, VD).

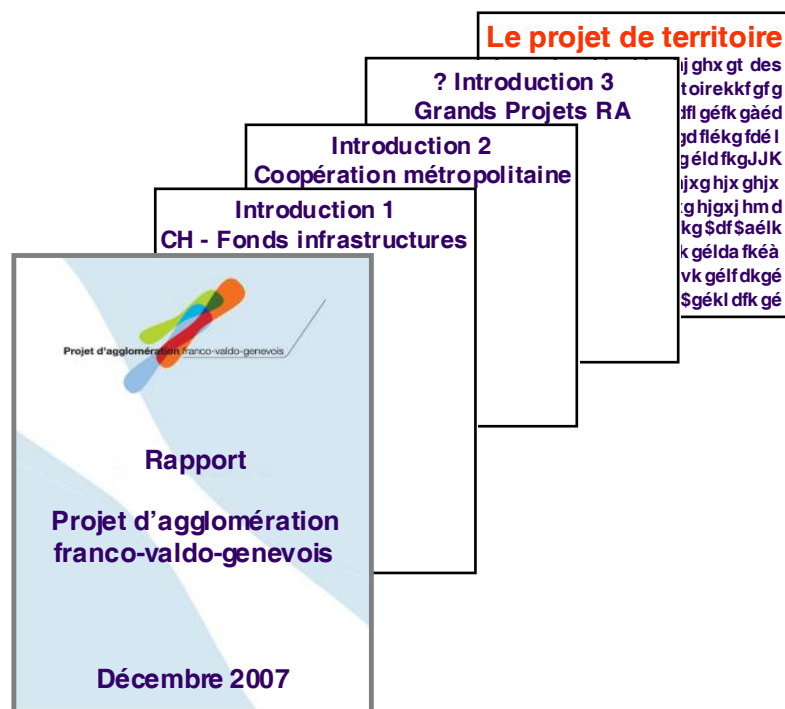
Le 14 juin, ce sera un forum avec la société civile. D'autres rencontres auront lieu dans le courant de l'automne.

Sur le plan du contenu, des scénarios sont en voie d'élaboration. Lors des prochaines séances, le Comité de pilotage de l'agglomération FVG travaillera sur le schéma général, les mesures et les priorités.

Ce comité politique se réunit régulièrement et les élus de chacun des territoires se concertent avant chaque séance.

Le site internet [www.projet-agglo.org](http://www.projet-agglo.org) permet à tout un chacun de de suivre le processus et de transmettre ses idées et réflexions.

# 1 rapport , 3 introductions, 1 projet



Le rapport qui sera remis à la Confédération en décembre 2007 comprendra trois dossiers :

- Une présentation destinée à mobiliser les ressources du fonds d'infrastructures
- Une présentation pour la Coopération métropolitaine
- Une présentation pour les Grands projets Rhône-Alpes



## 4. Une démarche participative



## Séminaire et forum des 5 et 14 juin 2007

Les élus et la société civile seront invités à fournir leur contribution à la question suivante :

*« Quelle organisation territoriale et quelles stratégies proposez-vous pour une agglomération du 21ème siècle durable ? »*



Une communication active est indispensable et vise à renforcer la participation des différents acteurs du territoire. En effet, nous sommes face à un choix de société, et si nous voulons atteindre des résultats ce n'est qu'à ce prix qu'ils pourront être obtenus.

**L'effet frontière à l'intérieur de nos territoires doit pouvoir peu à peu s'estomper au profit du renforcement d'un espace territorial de très haute qualité auquel tout citoyen doit se sentir attaché et dont il sera solidaire.**

Les prochaines séances des 5 et 14 juin permettront à chacun d'apporter des contributions à cette question.



Merci de votre attention

[www.projet-agglo.org](http://www.projet-agglo.org)  
[infos@projet-agglo.org](mailto:infos@projet-agglo.org)

